

RELEVÉ DE DÉCISIONS

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u> SOUS-PREFECTURE DE VICHY	13 février 2025	<u>RÉDACTION</u> M. Nicolas HARDOUIN Mme Christine BARTOLOMMEI
---	------------------------	---

OBJET : Projet photovoltaïque au sol

PJ : Diaporama diffusé

Sous la présidence de M. le Sous-Préfet, participaient à la réunion :

M Gilles VERNAY, maire d'Etroussat
M. Jacques BOUGEROLLES, adjoint au maire d'Etroussat
M. Julien ALLIGIER, conseiller municipal d'Etroussat
M. Louis MONTAGNE, directeur Grand-Sud
Mme Raphaëlle ROLNIN, cheffe de projets solaires
M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des Territoires
Mme Christine BARTOLOMMEI, du pôle accompagnement des territoires sous-préfecture de Vichy

en visioconférence : Mmes Juliette Helbert, Clémence Trynkler de la DDT

En tant que Sous-Préfet d'arrondissement et sous-préfet référent énergie renouvelable, M. le Sous-Préfet tient à affirmer le rôle de l'État et sa mission d'accompagner les porteurs de projet, en listant les procédures et en orientant.

- Rappel du contexte : projet initié en 2020 mais il a été revu depuis en s'adaptant au monde agricole

M. le Maire souligne que ce projet a pour objectif de donner des moyens financiers supplémentaires à sa commune. Cette manne financière lui permettrait ainsi de refaire les chemins communaux et d'investir dans les équipements du bourg.

M. le Sous-Préfet précise qu'il est important de lever les pré-requis pour sécuriser la procédure.

Le porteur de projet présente son diaporama (ci-joint) qui servira de support d'échanges.

Il s'agit d'un projet de 28 ha. Ces terrains appartiennent à 8 propriétaires et sont exploités par 4 agriculteurs pour de l'élevage bovin sur prairie permanente.

- Les interrogations de la CDPENAF portent sur :

- le type de panneaux
- la convention de prêt à usage envisagé qui constitue un contrat précaire
- l'achat des terrains par la commune qui pose la question de leur destination agricole
- la compensation sous-évaluée
- l'imprécision de la mesure de compensation

Evolutions envisagées pour répondre aux 5 remarques

- Pour les panneaux , le design a été travaillé avec les éleveurs et les fondations déterminées par une étude géotechnique (voir diaporama p 9).

M. Hardouin confirme que cette nouvelle implantation est conforme.

- Pour la convention de prêt : accompagnement réalisé par la SAFER afin de renforcer la pérennité de l'exploitant, la durée du bail est la même que celle du bail emphytéotique cela permet la consolidation du projet agricole de l'exploitant. La durée est donc modifiée et réduite à 40 ans.

- Pour l'achat par la commune : accompagnement réalisé par la SAFER en établissant un cahier des charges annexe à l'acte de vente. Cela permet d'avoir un propriétaire unique sur le long terme et garantir ainsi le maintien de l'activité agricole.

Par ailleurs, le prix de rachat des terrains par la commune ne représente que 15 % des loyers cumulés sur 40 ans.

- Pour la compensation : Le porteur de projet a refait ses calculs et la nouvelle version est satisfaisante.

- Pour les mesures de compensations : elles ont été précisées et fléchées (actions potentielles à financer en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT))

Monsieur le Sous-Préfet invite le porteur de projet à étayer son mémoire et le déposer le plus rapidement possible.

La DDT constate que les réponses ont été apportées. Ce mémoire sera intégré dans le dossier à transmettre pour la consultation de la MRAE, ainsi que celui de l'enquête publique. S'agissant d'un avis simple de la CDPENAF et puisque les réponses ont été apportées, il n'y aura pas de nouveau passage en commission. L'avis de l'État sera modifié. Il est conseillé d'adresser ce mémoire très rapidement car la MRAE ne sera pas saisie sans ce document.

Le Sous-Préfet,


Michel TOURNAIRE